

Dans le cadre de l'affaire de l'enseigne de mode, habillement, décoration, beauté et accessoire, [DEFI MODE](#) / T : 04.71.50.08.41 (siège à Brioude), le groupe DAI, propriétaire, a été condamné par le tribunal de grande instance du Puy-en-Velay. Ainsi, il devra verser 1,8 M€ dans les caisses de Défi Mode rapidement. Un second plan social devait être déposé auprès de la Direccte prochainement, avec ce nouveau jugement, il devrait être revu ou retiré. [www.modz.fr](http://www.modz.fr)